

## Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur, Corse et Languedoc-Roussillon

# ORGANISMES ENVAHISSANTS EN FORÊT BILAN DES PLANS DE SURVEILLANCE EN 2011

### Les organismes envahissants : quelques définitions

Le transport (emballages, palettes...) et le commerce de matériel végétal (semis, plants, grumes de bois...) ont pour conséquence que des organismes sont parfois introduits par inadvertance. Ces introductions sont généralement sans conséquences, mais ces organismes peuvent parfois s'établir dans un nouveau territoire et conduire à des dommages considérables à l'agriculture, la forêt et à la nature, en menaçant les équilibres naturels par une forte reproduction : ce sont des **organismes envahissants**.

La communauté internationale a élaboré des règles communes pour éviter autant que possible la dissémination des organismes agricoles ou forestiers nuisibles en établissant une liste d'organismes, dénommés organismes de quarantaine, contre lesquels des mesures doivent être prises.

Un **organisme de quarantaine** est donc un organisme visé par la réglementation phytosanitaire qui possède une importance potentielle pour l'économie de la zone

menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé.

Cette appellation s'étend à toute forme de vie animale ou végétale : elle englobe donc les bactéries, champignons, virus, adventices, aussi bien que les animaux nuisibles. Le classement d'un organisme en organisme de quarantaine s'effectue après une Analyse de Risque Phytosanitaire.

La réglementation a été définie au niveau mondial par grandes zones phytosanitaires, la France fait partie de l'O.E.P.P. (**Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes**) qui est une organisation intergouvernementale responsable de coopération internationale en protection des végétaux dans la région européenne et méditerranéenne (50 pays environ). C'est elle qui est notamment chargée de l'élaboration des listes des organismes de quarantaine.

Les principaux organismes de quarantaine forestiers au niveau de l'Union Européenne (directive D2000/29/CE du 8 mai 2000 reprise en droit français dans l'arrêté du 24 mai 2006) sont :

| Nématodes                                |                                    | Insectes et acariens                |                          |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <b><u>Bursaphelenchus xylophilus</u></b> |                                    | <i>Anoplophora spp</i>              | (capricornes asiatiques) |
| <b>Champignons</b>                       |                                    | <i>Choristoneura sp</i>             | (tordeuse)               |
| <i>Ceratocystis fagacearum</i>           | (flétrissement des chênes)         | <i>Dendroctonus micans</i>          | (dendroctone)            |
| <i>Ceratocystis virescens</i>            | (flétrissement sur érable)         | <i>(pour partie)</i>                |                          |
| <i>Cronartium spp non européen</i>       | (rouilles vésiculeuses)            | Les scolytes non européens          | -                        |
| <i>Cryphonectria parasitica</i>          | (chancre du châtaignier)           | Les pissodes non européens          | -                        |
| <i>Gremmeniella abietina</i>             | (maladie foliaire des pins)        | <i>Ips typographus</i> (Irlande)    | (typographe)             |
| <i>Melampsora medusae</i>                | (rouille foliaire des peupliers)   | <i>Ips amitinus</i> (Corse)         | -                        |
| <i>Phytophthora ramorum</i>              | (mort subite des chênes)           | <b><u>Dryocosmus kuriphilus</u></b> | (cynips châtaignier)     |
| <i>Scirrhia acicola</i>                  | (maladie foliaire des pins)        | <i>Monochamus spp</i>               | -                        |
| <b><u>Fusarium circinatum</u></b>        | <b>(chancre suintant des pins)</b> | <i>Agrilus planipennis</i>          | (bupreste du frêne)      |
|  |                                    | Plantes Parasites                   |                          |
|  |                                    | <i>Arceuthobium spp</i>             | Faux-gui                 |

La surveillance du territoire vis-à-vis de ces organismes repose sur la mise en œuvre de **plans de surveillance** permettant de détecter précocement la présence des organismes nuisibles aux végétaux et de déclencher des mesures de gestion pour éradiquer ou maintenir en dessous d'un niveau acceptable les populations en cause.

**La présente information technique fait le bilan, pour l'année 2011, de cinq plans de surveillance de parasites en forêt dont trois organismes de quarantaine ou réglementés (le nématode et le chancre suintant sur pins et le cynips du châtaignier) dans l'interrégion Sud-est.**

## Le nématode du pin toujours non détecté sur le territoire national en 2011

Le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) est un organisme microscopique (cf. photo) qui s'installe dans les arbres et qui provoque leur dépérissement en quelques mois.

Il est transmis d'un arbre à l'autre par des insectes vecteurs : cérambycides du genre *Monochamus*. Le bois sous toutes ses formes (sauf sciure et copeaux) constitue le mode de transport privilégié pour les longues distances.

Inféodé aux conifères, les pins maritime, sylvestre et noirs sont considérés comme les plus sensibles.

Le nématode du pin est présent en Amérique du Nord sans dégât notable sauf sur les essences introduites.

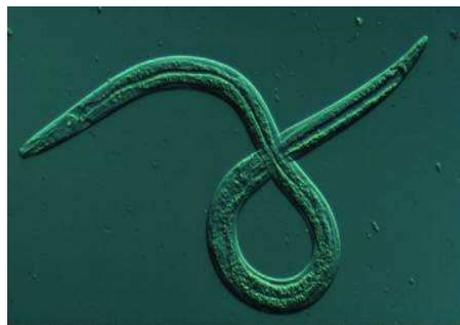
**Son introduction au Japon a provoqué des dégâts considérables depuis des dizaines d'années, il est également présent en Corée, en Chine et à Taïwan.**

L'union européenne était exempte jusqu'en 1999, année où un foyer a été découvert à proximité de Lisbonne.

Une zone de 5 000 km<sup>2</sup> a été délimitée (province de Setubal) et déclarée contaminée, le reste du Portugal étant indemne jusqu'en 2007.

En 2008, une nouvelle zone de 6 500 ha dans le centre du pays a été découverte.

En Espagne, en 2008 puis en 2010, deux foyers isolés de nématodes ont été détectés en Estrémadure et en Galice (dont un à proximité d'une place de dépôt de bois), ces foyers ont été éradiqués avec succès.



Nématode du pin : *B. xylophilus* (1 mm) Photo plpneweb.ucdavis.edu

**Le plan de surveillance mis en place en 2000 au niveau de l'union européenne a évolué en 2009**

Afin de prendre en compte les risques accrus de la dispersion de ce ravageur par le transport des bois, le plan de surveillance a été renforcé en 2009 :

- le nombre d'échantillons prélevés est passé à 600 au niveau national, contre 360 en 2008,
- 1/3 des échantillons est prélevé sur des sites sensibles (ports, aéroports, transports routiers...) et 2/3 en peuplement de pins. Parmi ces échantillons, 2/3 le sont dans un rayon de 5 km d'un site sensible et 1/3 dans le cadre de la surveillance globale de la forêt.
- étant donné que les inoculations du nématode par les *Monochamus* se font à la base des houppiers, les prélèvements sont effectués sur des arbres abattus.

Les plans de surveillance sont sous la responsabilité des Services Régionaux de l'Alimentation des DRAAF (ex-SRPV) dont les inspecteurs effectuent les prélèvements.

Les correspondants-observateurs du DSF recherchent et proposent les sites à prélever en forêt, soit 126 points de prélèvements en 2011 dans l'interrégion Sud-Est (cf. tableaux ci-dessous)

Les échantillons sont constitués de copeaux de bois prélevés avec une chignole à vitesse lente ou de portions de rondelles de bois (cf photos).

Ils sont adressés pour analyse au LDA 22, emballés dans 2 sachets, 1 sachet est éventuellement adressé au LNPNV – unité de nématologie du Rheu (35) en cas de doute dans l'analyse du laboratoire privé.

**En 2011, les prospections effectuées n'ont toujours pas révélé la présence du nématode au niveau national.**



photo 1 (haut)

photo 2 (bas)

### **Illustrations de prélèvements adressés au laboratoire de nématologie**

**1** - portions de rondelles de bois découpées : 3 cm par 3 cm et 5 cm et mises en sac plastique.

**2** – sac plastique contenant des copeaux de bois extraits avec une mèche à bois de Ø 20 mm (photo LNPNV Rennes).



**Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : tableau 2011 des prélèvements «nématode du pin» en forêt**

| Départements   | Pin sylvestre | Pin radiata | Pin noir d'Autriche | Pin maritime | Pin d'Alep | Pin parasol | Total | Résultats analyses |
|----------------|---------------|-------------|---------------------|--------------|------------|-------------|-------|--------------------|
| Alpes 04       | 4             |             |                     |              | 3          |             | 7     | Négatif            |
| Hautes-Alpes   | 3             |             | 1                   |              |            |             | 4     | Négatif            |
| Alpes 06       | 2             |             |                     | 5            | 1          |             | 8     | Négatif            |
| Bouches-du-Rh. |               |             |                     |              | 11         |             | 11    | Négatif            |
| Var            | 3             | 1           |                     | 2            | 8          | 1           | 15    | Négatif            |
| Vaucluse       |               |             |                     |              | 4          |             | 4     | Négatif            |
|                | 12            | 1           | 1                   | 7            | 27         | 1           | 49    | 49                 |

source DRAF-SRAL PACA et base DSF

**Région Languedoc-Roussillon : tableau 2011 des prélèvements «nématode du pin» en forêt**

| Départements | Pin sylvestre | Pins noir et Salzmann | Pin laricio de Corse | Pin maritime | Pin d'Alep | Pin parasol | Total | Résultats analyses |
|--------------|---------------|-----------------------|----------------------|--------------|------------|-------------|-------|--------------------|
| Aude         |               |                       |                      |              | 7          |             | 7     | Négatif            |
| Gard         |               | 3                     |                      | 1            |            |             | 4     | Négatif            |
| Hérault      |               |                       | 1                    | 2            | 2          | 1           | 6     | Négatif            |
| Lozère       | 4             | 2                     |                      |              |            |             | 6     | Négatif            |
| Pyrénées-O   |               |                       |                      | 3            |            | 2           | 5     | Négatif            |
|              | 4             | 5                     | 1                    | 6            | 9          | 3           | 28    | 28                 |

source DRAF-SRAL Languedoc-Roussillon et base DSF

**Région Corse : tableau 2011 des prélèvements «nématode du pin» en forêt**

| Région | Pin laricio de Corse | Pin maritime | Pin radiata | Total | Résultats analyses |
|--------|----------------------|--------------|-------------|-------|--------------------|
| Corse  |                      | 3            | 1           | 4     | Négatif            |

source FREDON Corse et base DSF

**Région Rhône-Alpes : tableau 2011 des prélèvements «nématode du pin» en forêt**

| Départements | Pin sylvestre | Pin noir d'Autriche | Pin laricio de Corse | Pin maritime | Total | Résultats analyses |
|--------------|---------------|---------------------|----------------------|--------------|-------|--------------------|
| Ain          | 6             |                     |                      | 1            | 7     | Négatif            |
| Ardèche      | 7             | 1                   |                      |              | 8     | Négatif            |
| Drôme        |               | 12                  |                      |              | 12    | Négatif            |
| Isère        | 3             | 6                   | 1                    |              | 10    | Négatif            |
| Loire        | 4             |                     |                      |              | 4     | Négatif            |
| Rhône        | 1             |                     |                      |              | 1     | Négatif            |
| Savoie       |               |                     | 1                    |              | 1     | Négatif            |
| Haute-Savoie |               | 2                   |                      |              | 2     | Négatif            |
|              | 21            | 21                  | 2                    | 1            | 45    | 45                 |

source DRAAF-Service Forêt, Bois, Energie Rhône-Alpes

**Un plan d'urgence national «nématode du pin» en cours d'élaboration**

Suite aux Etats généraux du sanitaire en 2010, il a été décidé d'élaborer des plans d'urgence relatifs aux organismes dont l'apparition sur notre territoire entraînerait des conséquences importantes d'un point de vue économique, sanitaire, environnemental et médiatique.

Le nématode du pin fait l'objet de l'élaboration d'un plan d'urgence au vu :

- des enjeux économiques : 4,4 millions d'hectares de conifères, 16 millions de m3 récoltés, potentiellement concernés,
- du risque d'infestation à partir du Portugal : selon un modèle INRA, la probabilité que le nématode infeste le Sud-ouest de la France en 2025 est proche de 80 %.

Ce plan d'urgence national se décline en plans régionaux élaborés par les DRAAF **qui ont pour objectif de préciser les mesures à mettre immédiatement en oeuvre afin de contenir et d'éradiquer le nématode en cas d'introduction accidentelle.**

Ces plans d'urgence sont établis en collaboration avec les différents partenaires : DRAAF, DSF, CRPF, ONF, exploitants forestiers et scieurs, entrepreneurs de travaux forestiers, transporteurs... Ils font l'objet d'une présentation et d'un avis de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers.



## Le chancre suintant des pins toujours absent du littoral méditerranéen

En 2005, le champignon pathogène *Gibberella circinata* (forme sexuée de *Fusarium circinatum*), agent du «pitch canker» ou chancre suintant (cf. photo) a été mis en évidence sur un conifère dans un jardin à Perpignan, donnant une première alerte sur la présence de ce champignon en France. L'arbre concerné et les arbres contigus ont été détruits à la demande du SRPV Languedoc-Roussillon, le foyer a donc été éradiqué.

**Actuellement, dans l'Union Européenne, ce champignon est uniquement présent dans le Nord de l'Espagne.**

Ce champignon provoque des exsudations de résine à la surface des branches et des troncs («chancres suintants»), des flétrissements des aiguilles sur les rameaux situés au-dessus des zones infectées ; la partie supérieure des arbres, voire l'arbre entier peuvent mourir. Les espèces de pins les plus sensibles sont le pin de Monterey (*Pinus radiata=insignis*) et le pin à l'encens (*Pinus taeda*) ainsi que le pin d'Alep, le pin sylvestre, les pins noirs, le pin maritime et le douglas.

Dans le cadre du plan de surveillance, le DSF conduit les prospections en forêt, dans les secteurs favorables au champignon : régions douces et humides : le littoral languedocien dans le Sud-Est, à une distance inférieure à 40 km de la mer et le littoral provençal (région PACA) suite à la détection, en Italie, du champignon en 2009.

Les Services Régionaux de l'Alimentation des DRAAF (ex-SRPV) réalisent les prospections en pépinière et espaces verts.



Chancre à *Fusarium circinatum* sur pin américain Photo frap.cdf.ca.gov

### Surveillance des peuplements où des semences sont récoltées

Compte-tenu de la capacité de ce champignon à se disséminer par l'intermédiaire des semences, les peuplements et les vergers à graines où sont récoltées les semences de pins et de douglas font l'objet d'une surveillance particulière depuis l'année 2008 afin de sécuriser cette filière d'approvisionnement en France.

### Région Languedoc-Roussillon (littoral languedocien) : tableau récapitulatif des prospections «*Fusarium circinatum*» en forêt en 2011

| Départements | Pin d'Alep | Pin maritime | Pin parasol | Pin noir Autriche | Pin laricio Corse | Total | Détection et résultats analyses |
|--------------|------------|--------------|-------------|-------------------|-------------------|-------|---------------------------------|
| Aude         | 3          |              |             | 1                 |                   | 4     | Négatif                         |
| Gard         | 5          |              |             |                   |                   | 5     | Négatif                         |
| Hérault      | 2          |              | 1           |                   |                   | 3     | Négatif                         |
| Pyrénées-O   | 1          | 6            | 3           |                   | 1                 | 11    | Négatif                         |
|              | 11         | 6            | 4           | 1                 | 1                 | 23    | 23                              |

### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (littoral provençal) : tableau récapitulatif des prospections «*Fusarium circinatum*» en forêt en 2011

| Départements     | Pin d'Alep | Pin brutia | Pin maritime | Pin taeda | Total | Détection et résultats analyses |
|------------------|------------|------------|--------------|-----------|-------|---------------------------------|
| Alpes 04*        |            |            |              | 1         | 1     | Négatif                         |
| Alpes 06         | 4          |            | 1            |           | 5     | Négatif                         |
| Bouches-du-Rhône | 5          |            |              |           | 5     | Négatif                         |
| Var              | 6          | 1          | 1            |           | 8     | Négatif                         |
|                  | 15         | 1          | 2            | 1         | 19    | 19                              |

(\*) : en pépinière forestière



## Après sa détection en Corse et dans le Var en 2010 et sa forte progression en Rhône-Alpes ; le cynips du châtaignier a été découvert en 2011 en Languedoc-Roussillon

Le cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) est un insecte hyménoptère considéré au niveau mondial comme le ravageur le plus important en châtaigneraie à fruits. Il était présent en Italie depuis 2002 mais absent de France.

Les attaques de cynips provoquent une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la fructification (jusqu'à 50 à 70 % dans les châtaigneraie à fruits).



Galles de cynips du châtaignier  
photo L LANTERI ONF 06

### Le symptôme caractéristique : la présence de galles sur les pousses ou les feuilles

Les galles de 5 à 20 mm, de couleur verte quelquefois teintées de rose, contenant des logettes, sont visibles au printemps, de la mi-avril à fin juin (cf. photo).

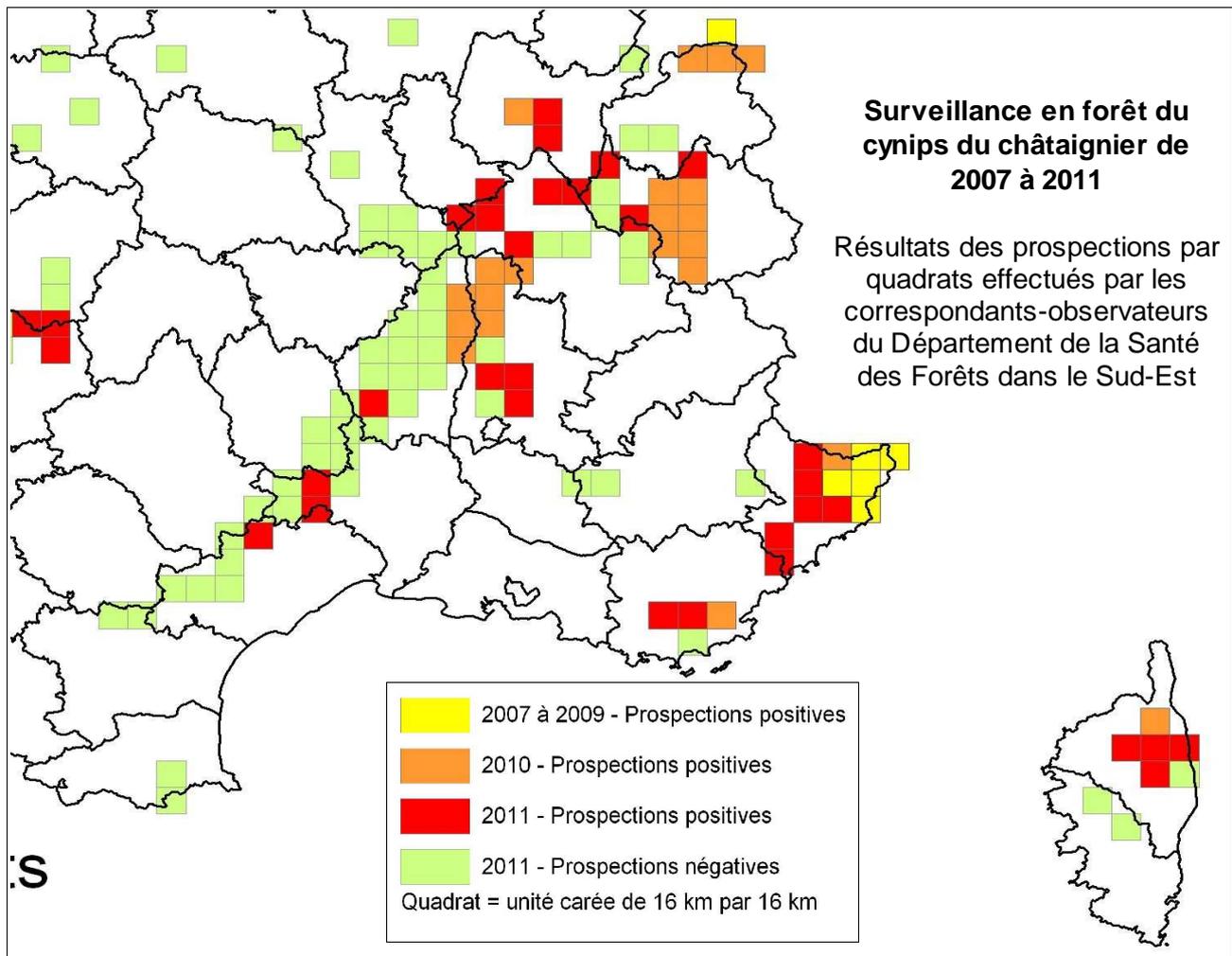
C'est donc à cette époque qu'il convient d'effectuer une surveillance accrue des jeunes plantations et des massifs forestiers.

On les trouve sur les jeunes pousses, les pétioles, sur les limbes ou sur les bogues.

### Le plan de surveillance avait permis de localiser le cynips en forêt dans les Alpes-Maritimes en 2007

Vu son impact important en terme de production de châtaignes et sa présence en Italie depuis 2002 (région de Cunéo), il a fait l'objet d'un plan de surveillance national en 2005, repris depuis 2006 au niveau européen.

Absent en France sur arbres adultes jusqu'en 2007, une tournée de prospection effectuée en mai 2007 (DSF, SRPV, ONF, CRPF) a montré sa présence effective dans la zone du col de Tende, à proximité du foyer italien, sur quatre communes de la haute-vallée de la Roya.



**Avant 2010** : seules 10 communes des Alpes-maritimes et un site au bord du Lac Léman (Maxilly-sur-Léman – 74) étaient contaminées au niveau national

**En 2010, détection du cynips dans de nombreux sites dans le Sud-est** (cf. *information technique n°8 de septembre 2010*).

- en Rhône-Alpes : 7 départements sont contaminés : la Savoie (Vallée de la Maurienne, le long de l'A43), la Haute-Savoie, le long de la rive sud du Lac Léman, à proximité du site découvert en 2009 ; dans l'Ain ; en Isère, le Rhône et surtout dans la Vallée du Rhône (Drôme – Ardèche), dans des jeunes vergers de châtaigniers, sur la variété Marigoule, utilisée comme pollinisateurs de Bouche de Bétizac (cultivar indemne).

- en PACA : les châtaigneraies des vallées de la Roya et de la Vésubie sont entièrement colonisées (14 communes des Alpes-Maritimes) et un nouveau département est

touché : le Var, sur la commune de la Garde-Freinet : parcelle de Marigoule proche du massif forestier.

- en Corse : la FREDON Corse a détecté le cynips en juin 2010 ; en fin d'année, près d'une quarantaine de communes sont contaminées.

**En 2011 (cf carte ci-dessus) : extension à partir des sites contaminés et détection en Languedoc-Roussillon**

Dans les Alpes-maritimes : la Haute-Vallée de la Tinée, la vallée de l'Estéron et la proximité de Grasse (St Vallier-de-Thiery) sont désormais contaminées ; dans le Var, en Corse et en Rhône-Alpes, ces sites sont détectés à partir des sites contaminés les années précédentes.

De nouveaux sites isolés des précédents sont toutefois détectés : en Ardèche (Sablières), dans le sud de la Drôme (Dieulefit-Bourdeaux) et en Languedoc-Roussillon : le Gard (Notre Dame de la Rouvière...) et l'Hérault (près de Lodève...).

L'ensemble des réflexions concernant le cynips du châtaignier (lutte biologique, organisation des prospections, connaissance de la situation, communication...) est coordonné par un comité de pilotage national mis en place pour 10 ans par les professionnels de la filière castanéicole, comité auquel participe le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, l'INRA, les FREDON..., et qui se réunit plusieurs fois par an depuis juin 2010.

## Le flétrissement des rameaux de frêne du à *Chalara fraxinea* s'étend en Rhône-Alpes

Une nouvelle maladie est apparue sur frêne en Pologne au début des années 90. Depuis, des symptômes similaires ont été observés dans les pays baltes et nordiques et plus récemment en Allemagne, Autriche, Slovénie, Hongrie et République tchèque.

Au printemps 2008, des symptômes du même type ont été observés en Haute-Saône et confirmés par l'analyse des échantillons. Cette maladie est due au champignon *Chalara fraxinea*.

### Symptômes de cette maladie

Les symptômes les plus visibles des flétrissements de rameaux ou de pousses (cf. [photo](#)). Sur des arbres plus vieux, ces symptômes peuvent s'observer dans la couronne mais ils sont plus difficilement repérables à moins d'un nombre important de rameaux morts.



Dégâts de *Chalara fraxinea*. Photo DSF LMN

La mortalité de rameaux n'est pas spécifique à cette maladie. Des nécroses corticales sont souvent présentes à la base des rameaux morts ou latéralement sur des branches plus grosses (cf. [photos](#)).



Photos de nécroses corticales dues à *Chalara fraxinea*



Le problème était présent dans 11 départements du Nord et de l'Est de la France en été 2010, la mortalité des sujets atteints était observée suite à la colonisation des arbres touchés par des scolytes et/ou par l'armillaire.

Un plan de surveillance a été mis en place en 2009 par le Département de la santé des forêts afin de détecter au plus tôt les zones contaminées.

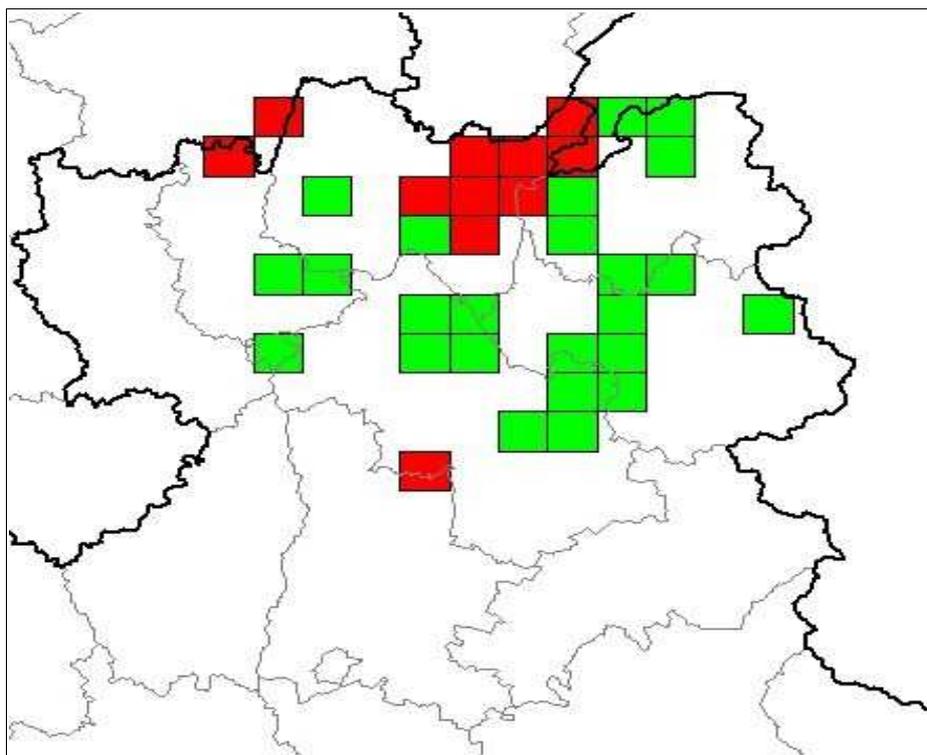
Les départements du nord de Rhône-Alpes ont donc été inclus dans le plan de surveillance.

**La présence du pathogène a été détectée dans le nord de l'Ain, dans la région du Bugey au cours du mois d'octobre 2010.**

**En 2011, la maladie s'est propagée dans d'autres départements de Rhône-Alpes (cf. carte) :** dans l'Ain, jusqu'à la vallée de la Saône, en Haute-Savoie (limite avec les zones contaminées de l'Ain), le Rhône (nord-Beaujolais) et un foyer isolé dans la Drôme (Vercors)

*La présence de ce champignon dont la propagation a été rapide en quelques années a entraîné la décision, par l'ONF, de suspendre les plantations de frêne commun pendant 5 ans et de mettre en place des précautions en terme de transport des grumes de cette essence.*

### Carte des prospections par quadrat de « *Chalara fraxinea* » en région Rhône-Alpes en 2011



Quadrat : unité carré de 16 km par 16 km

■ Prospection positive

■ Prospection négative

### Les deux signalements d'écureuil gris non confirmés en Savoie et Haute-Savoie

**Une espèce présente en Italie et en Grande-Bretagne où elle cause de forts dégâts sur les bois sur pied**

Cette espèce (*Sciurus carolinensis*) fait partie des 4 espèces d'écureuils présentes dans les forêts d'Europe occidentale avec l'écureuil roux, l'écureuil à ventre rouge et l'écureuil de Corée.

Originaire d'Amérique du Nord, il a été introduit comme animal de compagnie en Angleterre (1876-1910), en Ecosse (1892), en Irlande (1913) et dans le Nord de l'Italie (1948-1966).

En Grande-Bretagne, il provoque sur les arbres des blessures par écorçage, dégradant la qualité des bois et facilitant la pénétration d'insectes et de champignons pathogènes.

En milieu urbain, il est à l'origine de destructions de jardins, d'intrusions et de rongement de câbles électriques. Afin de limiter les dégâts, les populations sont contrôlées par tir, piégeage et empoisonnement en Grande-Bretagne.

**En Europe, il fait partie des 100 espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité**



La compétition avec l'écureuil roux se traduit par des réductions de la croissance corporelle de ce dernier, par des diminutions de fécondité et par des mortalités (transmission d'un virus) amenant progressivement au déclin des populations d'écureuil roux voire à leur extinction. Son aire de distribution depuis l'Italie est en extension vers la France et la Suisse.

**Un dispositif de surveillance mis en place en 2008 près de Morzine (Lac de Montriond - 74) suite à deux signalements en 2006 et 2008**

Un dispositif de 10 tubes collecteurs de poils (cf. photo) a été installé dans la pessière proche des signalements effectués. La technique et le matériel de collecte ont été fournis par le MHN de Nice (M. GERRIET) qui a également assuré la détermination des «poils collectés».

La mise en place de ce dispositif de 2008 à 2011 n'a pas permis de confirmer la présence de l'écureuil gris

Vu la non-confirmation de la présence de l'écureuil gris par ce suivi qui a duré 4 années, il a été décidé de surseoir l'opération jusqu'à une prochaine alerte.

**Un second dispositif mis en place en 2011 suite à un signalement en Vallée de la Maurienne (73)**

En décembre 2010, un agent ONF a signalé la présence d'un « gros » écureuil, de couleur grise, dans un peuplement de châtaignier sur la commune de Saint Alban-les-Hurtières (780 mètres d'altitude), en basse vallée de la Maurienne.

Un dispositif de 5 tubes collecteurs a été mis en place en janvier par le correspondant-observateur ONF et relevé plusieurs fois dans l'année.

Les appâts n'ont pas été consommés pendant toute la période, la présence de l'écureuil gris n'est donc pas confirmée.

**Site de Montriond (74)**

**Tableau récapitulatif des récoltes de poils de 2008 à 2011**



Un tube collecteur de poils installé sur un épicéa commun (photo D.S.F.)

| Années | Mise en place | N. de relevés | Date dernier relevé | Espèces               |
|--------|---------------|---------------|---------------------|-----------------------|
| 2008   | 18-06-08      | 3             | 15-10-08            | Ecureuil roux et Loir |
| 2009   | 01-07-09      | 2             | 24-11-09            | Ecureuil roux et Loir |
| 2010   | 02-07-10      | 2             | 15-12-10            | Ecureuil roux         |
| 2011   | 15-12-10      | 2             | 16-12-11            | Ecureuil roux         |

**Site de St Alban-les-Hurtières (73)**

**Tableau récapitulatif des récoltes de poils en 2011**

| Année | Mise en place | N. de relevés | Date dernier relevé | Observations         |
|-------|---------------|---------------|---------------------|----------------------|
| 2011  | 18-01-11      | 3             | 28-10-11            | Appâts non consommés |



Ecureuil gris  
Image Wikimedia Larry Sanger

PREFECTURE DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
DRAAF PACA – SRAL

Pôle interrégional Sud-Est de la Santé des Forêts  
BP 95 – 84 143 MONTFAVET CEDEX  
Tél : 04-90-81-11-20 - Fax : 04-90-81-11-29

mél : dsf-se.draaf-paca@agriculture.gouv.fr  
site : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>  
rubrique : forêt-bois-énergie

Décembre 2011

**LES INFORMATIONS TECHNIQUES 2011  
DU POLE SUD-EST DE LA SANTE DES FORETS**

- N° 69 : Santé des forêts en 2010 : que faut-il retenir ? Région Rhône- Alpes
- N° 70 : Santé des forêts en 2010 : que faut-il retenir ? Région méditerranéenne
- N° 71 : Des attaques de pucerons lanigères observées dans des peupleraies proches de l'Ain

